

ACCUEIL PRÉSCOLAIRE À LANCY : LA VILLE REPORTE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE

Lancy, le 20 août 2026 - La Ville de Lancy a décidé de reporter à la rentrée d'août 2027 l'entrée en vigueur de la nouvelle grille tarifaire des espaces de vie et d'éducation préscolaire (EVEP), initialement prévue le 1er janvier 2027. La nouvelle tarification est maintenue dans son principe. Les familles concernées ont été informées du nouveau calendrier par courrier électronique.

La nouvelle grille tarifaire comporte deux changements principaux : une augmentation linéaire de 4% des pensions et un relèvement du plafond du revenu déterminant calculé selon les règles propres au règlement des EVEP de la Ville de Lancy, de CHF 180'000.- à CHF 260'000.- par foyer.

« Nous avons souhaité faire évoluer les tarifs afin de prolonger la progressivité de la participation financière des familles, tout en préservant la qualité de l'accueil et en poursuivant le développement des places d'accueil », explique Salima Moyard, Maire de Lancy, alors que la Ville s'est engagée à ouvrir cinq EVEP dans les nouveaux quartiers entre 2025 et 2030.

La décision initiale a été prise par le Conseil administratif in corpore le 2 juin 2026, au terme d'un processus préparatoire mené par le Service de la petite enfance et les services communaux compétents, après consultation de la commission sociale et de la petite enfance.

Une information a été adressée au Conseil municipal dans son entier, puis un courrier électronique a été envoyé à tous les parents d'enfants accueillis dans un EVEP lancé afin de les informer de ces changements. Une FAQ dédiée a été mise à disposition et une séance d'information et d'échanges a été organisée le mardi 18 août afin de répondre aux questions des familles et clarifier les principaux changements liés à la nouvelle tarification.

Durant cette séance, le Service de la petite enfance a notamment présenté le fonctionnement de la table actuelle, les effets de la réforme selon les revenus, les rabais fratries, l'impact fiscal, le financement des EVEP et le développement de l'offre. Une large partie de la soirée a ensuite été consacrée aux questions des familles qui ont principalement révélé des questionnements autour du délai de mise en œuvre, du taux d'effort ou encore du risque d'exode des salaires plus importants.

« À la suite des différents échanges, engagés mais constructifs, en amont et durant cette soirée nous avons entendu les préoccupations des parents, notamment sur le calendrier de mise en œuvre de ces nouveaux tarifs. Nous avons ainsi décidé de reporter leur entrée en vigueur à la rentrée d'août 2027 afin de laisser davantage de temps aux familles pour choisir la meilleure organisation en fonction de leur situation propre et ne pas modifier en cours d'année scolaire les conditions contractuelles », détaille Mme Moyard.

La nouvelle grille tarifaire est donc maintenue, mais son introduction est reportée à la rentrée d'août 2027. Avec ce nouveau calendrier, la Ville de Lancy souhaite que les futures inscriptions ou réinscriptions puissent se faire de manière éclairée, au vu de tous les éléments d'informations diffusés.